



## UvA-DARE (Digital Academic Repository)

### Une assurance chômage européenne

*ce qu'en pensent vraiment les citoyens*

Vandenbroucke, F.; Nicoli, F.

#### Publication date

2019

#### Document Version

Final published version

[Link to publication](#)

#### Citation for published version (APA):

Vandenbroucke, F., & Nicoli, F. (2019). *Une assurance chômage européenne: ce qu'en pensent vraiment les citoyens*. Institut Jacques Delors.

<http://institutdelors.eu/publications/une-assurance-chomage-europeenne-ce-quen-pensent-vraiment-les-citoyens/>

#### General rights

It is not permitted to download or to forward/distribute the text or part of it without the consent of the author(s) and/or copyright holder(s), other than for strictly personal, individual use, unless the work is under an open content license (like Creative Commons).

#### Disclaimer/Complaints regulations

If you believe that digital publication of certain material infringes any of your rights or (privacy) interests, please let the Library know, stating your reasons. In case of a legitimate complaint, the Library will make the material inaccessible and/or remove it from the website. Please Ask the Library: <https://uba.uva.nl/en/contact>, or a letter to: Library of the University of Amsterdam, Secretariat, Singel 425, 1012 WP Amsterdam, The Netherlands. You will be contacted as soon as possible.

# UNE ASSURANCE CHÔMAGE EUROPÉENNE CE QU'EN PENSENT VRAIMENT LES CITOYENS



■ **FRANK VANDENBROUCKE**  
Conseiller, Institut Jacques Delors, professeur, Université d'Amsterdam (UvA)

■ **FRANCESCO NICOLI**  
Chercheur postdoctoral, Université d'Amsterdam (UvA)

Cette contribution est basée sur le rapport suivant : Frank Vandenbroucke, Brian Burgoon, Theresa Kuhn, Francesco Nicoli, Stefano Sacchi, David van der Duin, Sven Hegewald, *Risk Sharing When Unemployment Hits: How Policy Design Influences Citizen Support For European Unemployment Risk Sharing (EURS)*. 2018. AISSR Policy Report 1, December 2018.

La Commission européenne a affirmé de façon répétée que l'Union économique et monétaire (UEM) devait s'équiper d'un mécanisme de stabilisation.<sup>1</sup> Les États-providence disposent de leurs propres stabilisateurs automatiques destinés à amortir les chocs économiques, parmi lesquels les indemnités de chômage en soutien du pouvoir d'achat des personnes ayant perdu leur emploi.

Le principal argument en faveur de tels stabilisateurs à l'échelle de l'UEM est qu'une union monétaire a besoin de mécanismes qui permettent de renforcer ou de compléter les stabilisateurs automatiques de ses États membres. Pour ce faire, une des options est de réassurer les régimes d'assurance-chômage nationaux au niveau de la zone euro. Une autre option est de mettre en place un régime qui vient en appui des capacités d'investissement public des États membres lorsqu'ils sont confrontés à une crise. En effet, le partage des risques peut être organisé de nombreuses manières différentes, et une large variété de formules concrètes a été proposée. Les avantages et désavantages de ces différentes formules font débat.

Reste toutefois la question cruciale de savoir si les citoyens de l'UE sont disposés à partager les risques des crises de chômage. Afin d'apporter des éléments de réponse, nous avons mené une enquête dans 13 États membres, y compris la France.<sup>2</sup> Cette enquête tient autant que possible compte de la diversité de formules proposées ; son but était de les traduire en des termes compréhensibles aux citoyens issus de toutes les couches de la population. Le principe commun à toutes les formules testées est que cette politique européenne viendrait en soutien des indemnités de chômage dans des pays qui sont dans le besoin en raison d'une forte hausse de leur taux de chômage. Nos résultats ont révélé que les modalités concrètes des formules proposées, visant à différents modes de partage des risques, avaient une influence significative sur l'adhésion des citoyens. La conclusion la plus importante est que l'opposition fondamentale au partage de risques est limitée à un segment assez réduit de la population. Nous observons une marge de discussion constructive et démocratique, plutôt qu'une polarisation insurmontable de la population.

1. Voir, par exemple, Commission européenne, *Document de réflexion sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire*, 31 mai 2017 (COM(2017)291); et, European Commission, *New budgetary instruments for a stable Euro Area within the Union framework*, Communication from the Commission to the European Parliament, the European Council, the Council and the European Central Bank of 6 December 2017, (COM(2017) 822 final).

2. L'enquête a été menée en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Estonie, en Finlande, en France, en Allemagne, en Hongrie, en Irlande, en Italie, aux Pays-Bas, en Pologne et en Espagne, auprès de 19 641 citoyens. Le travail sur le terrain a été effectué au moyen d'un panel en ligne par l'intermédiaire de l'entreprise de sondage IPSOS et s'est déroulé pendant les mois d'octobre et de novembre 2018. Le panel garantit un échantillon représentatif de chaque pays.

## 1. Une enquête qui invite les citoyens à réfléchir

Afin de sonder l'avis des citoyens concernant ces questions complexes, nous avons présenté à chaque répondant trois paires de formules alternatives (donc six formules au total). Nous leur avons ensuite posé deux questions concernant ces formules : pour chaque pair, les participants ont dû sélectionner l'option qu'ils préféraient, et

pour chacune des six formules, ils nous ont également dit s'ils y étaient fortement opposés, plutôt opposés, plutôt favorables ou fortement favorables (ou encore, s'ils n'y étaient ni opposés, ni favorables).

Les formules alternatives partageaient un certain nombre de caractéristiques (les « points fixes », voir tableau 1), mais variaient grandement à six différents niveaux (les « éléments variables », voir tableau 2).

**TABLEAU 1 ■ Les points fixes des formules présentées aux participants**

La distribution de l'aide européenne à un État membre est déclenchée par une augmentation significative du taux de chômage dans cet État membre ; le système ne prévoit pas de versement continu à chaque État membre.
L'aide européenne sert à subventionner les systèmes d'assurance-chômage nationaux.
Le régime établit un seuil uniforme commun pour les indemnités de chômage pour tous les pays participants. Les États membres participants sont libres d'octroyer des allocations de chômage supérieures au seuil commun, mais à leurs propres frais.

**TABLEAU 2 ■ Les éléments variables des formules présentées aux participants**

GÉNÉROSITÉ	Concerne la générosité de l'aide apportée par l'UE à un pays dans le besoin, et — intrinsèquement lié à cela — le niveau du seuil commun des allocations de chômage fixé pour tous les pays participants (le minimum commun). Trois niveaux de générosité ont été envisagés.
FORMATION ET ÉDUCATION	Concerne l'application éventuelle d'une condition à respecter pour qu'un pays puisse obtenir de l'aide : soit il n'y a aucune condition à remplir pour obtenir de l'aide, soit les pays participants doivent mettre en place des opportunités de formation et d'éducation pour leurs chômeurs.
REDISTRIBUTION ENTRE PAYS	Se rapporte à la question de savoir si certains pays pourront, sur le long terme, recevoir plus d'aide du régime qu'ils n'y contribuent. Nous avons fait une distinction entre (i) un système d'« assurance pure », selon lequel les pays ne peuvent pas, à long terme, recevoir plus d'argent que le montant de leurs contributions (donc pas de redistribution entre pays sur le long terme) ; (ii) un système « tolérant », autorisant toute forme de redistribution entre pays pouvant apparaître sur le long terme ; et (iii) un système de « redistribution », selon lequel une distribution d'aide est aussi effectuée délibérément des pays riches vers les pays pauvres, en plus de l'assurance-chômage en cas de crise grave.
TAXATION	Concerne l'impact du système sur le long terme sur les niveaux de taxation dans le pays des répondants. Trois scénarios ont été dépeints : (i) aucun impact sur le long terme sur les niveaux de taxation ; (ii) une augmentation de l'impôt sur le revenu de 0,5% pour tous les habitants ; (iii) une augmentation de l'impôt sur le revenu de 1%, uniquement pour les plus riches.
ADMINISTRATION	Fait une distinction entre un système géré par l'Union européenne et un système géré par les gouvernements nationaux. On pourrait interpréter cette dimension comme une distinction entre un vrai « régime européen d'allocations de chômage » (avec un fonds européen duquel les indemnités sont directement versées aux citoyens européens) et « un régime de réassurance » (avec un fonds européen qui alimente des transferts budgétaires aux États membres, le système global d'indemnités de chômage restant national). Toutefois, dans le cadre de notre enquête, nous ne sommes pas entrés à ce point dans les détails, mais avons simplement testé la sensibilité générale des répondants à l'idée d'une gestion « européenne » contre une gestion « nationale » d'un tel système.
EFFORTS DE RECHERCHE D'EMPLOI	Concerne les conditions s'appliquant aux chômeurs. Trois scénarios ont été proposés : (i) les chômeurs ne sont soumis à aucune condition ; (ii) les chômeurs doivent accepter toute offre d'emploi adéquate sous peine de perdre leur indemnité ; (iii) les chômeurs doivent poser leur candidature à au moins un emploi par semaine et accepter toute offre d'emploi adéquate, sous peine de perdre leur indemnité.

Ces éléments variables produisent 324 combinaisons : elles organisent toutes un partage transfrontalier des risques, mais chacune d'une manière différente. Chacun de nos répondants a été mis face à 6 formules, établies de façon aléatoire à partir des 324 formules.<sup>3</sup>

## 2. Encadrer la question posée : une approche délicate

Nous avons veillé à ne pas pousser les répondants dans une certaine direction en faisant référence au possible impact positif de régimes de partage des risques ou de leurs pièges potentiels. L'issue positive attendue d'un tel système est celle d'une plus grande stabilité dans tous les pays et, de ce fait, une baisse du chômage et des contributions de sécurité sociale sur le long terme. Ce point n'est cependant pas mentionné à nos répondants, ce qui signifie que nous avons vendu le concept au rabais : il est purement présenté en termes de « besoins » (pour tous les pays) et de solidarité (implicite, sans jamais utiliser le mot). Nous n'avons pas non plus mentionné les dangers potentiels, notamment sur le risque *d'aléa moral* : certains pays pourraient moins s'inquiéter des risques de graves crises de chômage et de ce fait se montrer moins proactifs dans leurs politiques globales en sachant qu'il existe toujours une certaine assurance en cas de crise grave ; et les incitants pour les individus à éviter le chômage ou à sortir vite du chômage pourraient être réduits si, grâce au système européen, les indemnités seront plus généreuses. Cependant, dans nos éléments variables, la dimension *d'éducation et de formation* et celle relative aux *efforts de recherche d'emploi* peuvent être interprétées par les répondants comme des remèdes à ces risques d'aléa moral, tant au niveau des politiques nationales que de l'attitude individuelle des bénéficiaires d'allocations.

<sup>3</sup> La signification de nos « éléments variables » doit être bien comprise. Par exemple, à l'égard de la dimension de taxation, nous n'avons pas que la mise en œuvre d'un système de partage des risques transfrontalier impliquerait soit aucune hausse d'impôt, soit une hausse équivalente à 0,5% des revenus. Ces chiffres sont simplement destinés à indiquer aux répondants que certaines politiques s'accompagnent de contributions supplémentaires, tandis que d'autres n'en prévoient aucune ; les pourcentages de 0,5% et 1% sont uniquement destinés à véhiculer ce message, rien de plus.

Dans ce sens, le problème du risque d'aléa moral est intégré aux propositions de politiques et ces questions peuvent encourager les répondants à réfléchir à cette problématique.

## 3. Une opposition fondamentale limitée et des différences entre pays

L'opposition fondamentale au partage transfrontalier des risques est limitée : moins de 10% des répondants ont rejeté la majorité des six formules proposées (par « rejeter », on entend qu'ils y étaient plutôt ou fortement opposés). Le calcul inverse est intéressant aussi : 66% des répondants soutiennent (c'est-à-dire y sont plutôt ou fortement favorables) au moins trois formules ou plus parmi les six proposées. Il faut bien noter qu'il s'agit de *toutes* les formules vues par les répondants, y compris des formules qui sont moins populaires que d'autres.

Le niveau de soutien varie toutefois d'un pays à l'autre. En France, seulement 52,6% des répondants soutiennent au moins trois formules ou plus parmi les six proposées ; aux Pays-Bas, cela vaut pour 61,6% des répondants ; en Espagne, il s'agit de 69,5%, en Hongrie de 75,7% et en Irlande même de 77,4% des répondants. Le tableau qui se dessine est que le soutien est plus faible dans la plupart des pays plus riches et à l'État-providence plus avancé (en particulier en France, en Allemagne, en Belgique, au Danemark et aux Pays-Bas). Le soutien est considérablement plus marqué dans les États membres plus pauvres, dont l'État-providence est moins développé (tels que l'Estonie et la Hongrie) et dans les États qui ont été le plus lourdement frappés par la crise de la zone euro (dans notre échantillon : l'Italie, l'Espagne et l'Irlande).

Les répondants sont sensibles aux modalités concrètes du système proposé. Ils ont généralement tendance à préférer des

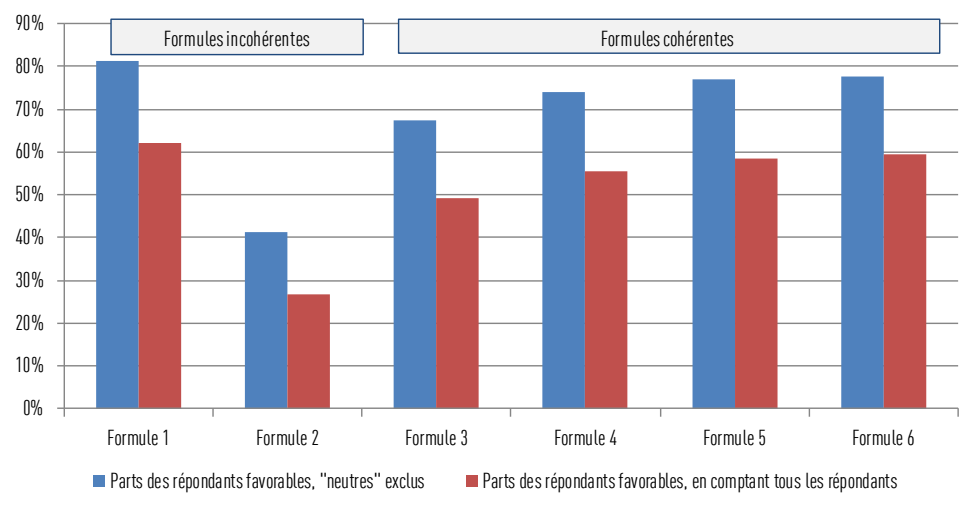
formules plus généreuses, requérant que les pays offrent une forme d'éducation et de formation à leurs chômeurs, n'impliquant aucune hausse de la charge fiscale et exigeant des bénéficiaires d'allocations qu'ils respectent certaines conditions (par ex. accepter une offre d'emploi adéquate). Cependant, il est intéressant de remarquer que cette sensibilité varie d'un pays à l'autre.

#### 4. Majorités potentielles dans chaque pays

Notre enquête permet de prédire les niveaux de soutien pour des formules spécifiques. La figure 1 présente les niveaux de soutien présumé, tous les pays confondus, comme si un vote supranational (imaginaire) devait avoir lieu.<sup>4</sup> Dans la figure 1, les *colonnes bleues* représentent la part de participants

qui sont plutôt ou fortement en faveur d'une formule de partage de risques spécifique, en comparaison à ceux qui se sont exprimés ou bien positivement (favorables) ou bien négativement (opposés). Autrement dit, les colonnes bleues s'appuient sur l'idée que les réponses « neutres » (« ni favorable, ni opposé ») sont des votes non émis, ou, si ces répondants devaient être forcés de voter pour ou contre, qui se répartiraient de façon proportionnelle entre le camp des partisans et des opposants à la formule. Les *colonnes rouges* représentent la part de personnes en faveur de la formule sélectionnée, si tous les votes « neutres » décideraient de s'y opposer, s'ils étaient contraints de choisir. Autrement dit, les colonnes bleues et rouges représentent dans un certain sens les limites maximales et minimales des partisans à la formule sélectionnée.

FIGURE 1 ■ Vote présumé pour des formules sélectionnées, échantillon groupé (13 pays)



FORMULE 1	LA PLUS POPULAIRE (mais pas cohérente)
FORMULE 2	LA MOINS POPULAIRE (mais pas cohérente)
FORMULE 3	SEUIL BAS
FORMULE 4	SEUIL ÉLEVÉ (+ impôt) & AUCUNE REDISTRIBUTION
FORMULE 5	SEUIL ÉLEVÉ (+ impôt) & REDISTRIBUTION NATIONALE
FORMULE 6	SEUIL ÉLEVÉ (+ impôt) & REDISTRIBUTION NATIONALE ET ENTRE PAYS

(pour plus de détails, voir le tableau 1 dans l'annexe)

4. Nous utilisons l'expression « vote » avec précaution : nos répondants ont réfléchi sur des questions que nous avons encadrées en expliquant qu'il s'agit d'aider des pays dans le besoin et des individus ayant perdu leur emploi. Nous savons bien que nos résultats ne peuvent pas prédire le résultat d'un scrutin après une campagne politique réelle, qui peut changer radicalement le cadre dans lequel les citoyens se forment une opinion en la matière. Nous y revenons à la fin de ce décryptage.

La figure 1 se concentre sur six formules de partage de risques au niveau européen. Les deux premières formules ne sont intéressantes qu'en théorie : la première représente la formule « la plus populaire » et la seconde, « la moins populaire ». Toutes deux présentent des incohérences internes et ne sont clairement pas viables en tant que projets politiques. La formule la plus populaire (plus de 80% des votes, votes neutres exclus) est de type « free lunch » : les répondants veulent l'aide la plus généreuse, sans avoir à payer quoi que ce soit pour l'aide reçue. La formule la moins populaire (légèrement plus de 40% des votes) présente également des incohérences internes, puisqu'elle combine un seuil commun bas pour les indemnités et une hausse générale des taxes, alors qu'un seuil aussi bas ne requerrait pas d'augmentation de la charge fiscale. Son manque de popularité est dû à l'augmentation des taxes et au faible niveau de générosité, ainsi qu'à l'absence de conditions fixées pour les pays participants et leurs citoyens chômeurs.

Les quatre formules restantes représentent des propositions a priori cohérentes au niveau de leur contenu. Il ressort de notre enquête que les répondants préfèrent généralement que les pays participants fournissent une forme de formation et d'éducation à leurs chômeurs, que l'administration du système se fasse à l'échelle nationale (plutôt qu'européenne) et que les bénéficiaires soient tenus d'accepter une offre d'emploi adéquate. Nous avons donc conservé ces trois aspects comme constance et avons fait une distinction au niveau des trois dimensions suivantes :

- *la générosité* : une formule offrant 40% du dernier salaire, contre une formule offrant 70% du dernier salaire (pendant les 6 premiers mois du chômage) ;
- *la redistribution entre pays* : une formule qui ne permet pas la redistribution entre pays sur le long terme, contre une formule qui l'autorise ;
- *la taxation* : une formule qui n'implique aucune augmentation des taxes sur le long terme dans le pays du répondant, une formule qui implique une augmentation

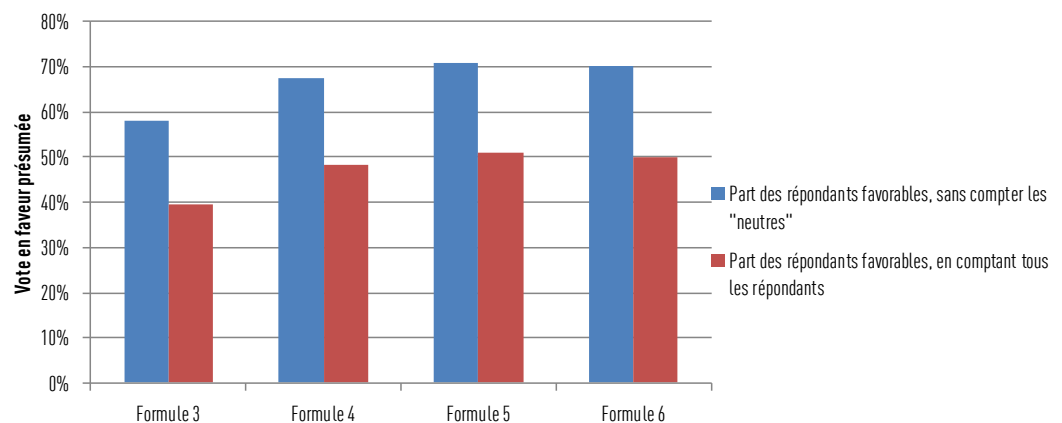
des taxes sur le long terme de 0,5% du revenu de chacun dans le pays du répondant et une formule qui n'implique une augmentation des taxes que pour les plus riches (de 1%).

Les formules 3, 4, 5 et 6 offrent ainsi un niveau croissant de générosité et de redistribution à l'échelle nationale et entre pays. Le tableau 1 dans l'annexe affiche un résumé des caractéristiques de ces formules.

En comparant ces formules cohérentes sur le plan du contenu, il apparaît assez clairement, à travers la figure 1, que les Européens ont tendance à préférer des formules qui sont plus généreuses et prévoient une plus grande redistribution — en particulier à l'échelle nationale à travers une taxation progressive, mais aussi entre pays en autorisant les pays participants à obtenir une aide plus élevée du régime d'assurance-chômage que le montant de leurs contributions. La formule 3 (*SEUIL BAS*) rassemble le moins de soutien présumé : 65% sans tenir compte des votes neutres, mais juste en deçà de 50% si tous les votes neutres sont attribués au camp des opposants à la formule. Les autres formules, plus généreuses, dépassent la barre des 50%, même en imaginant que tous les répondants neutres venaient à voter contre. La formule qui, selon nos modèles, obtiendrait le plus de voix est celle qui combine un remplacement généreux du dernier salaire avec une redistribution à l'échelle nationale et la possibilité de redistribuer sur le long terme les contributions entre les pays participants.

Les délibérations politiques sur la mise en place d'un système de partage des risques du chômage à l'échelle européenne ne se baseront pas sur le résultat d'un vote supranational, mais nécessairement sur une prise de décision au niveau du Conseil européen. Par conséquent, les spécificités propres aux pays ont aussi leur importance. La figure 2 affiche les résultats pour la France, qui est le pays le plus « sceptique » dans notre enquête.

FIGURE 2 ■ Vote présumé pour des formules cohérentes, France



La colonne bleue montre que la formule 3 (*SEUIL BAS*) a le soutien de 58% des répondants en France, si les réponses neutres (« ni pour, ni contre ») sont des votes non émis ; cette formule a le soutien de 39% des répondants en France si toutes les réponses 'neutres' décideraient de s'y opposer. La formule *SEUIL BAS* a visiblement moins de soutien en France que la formule 4 (*SEUIL ÉLEVÉ*), même si celle-là implique une hausse des impôts.

Notre analyse révèle d'importantes spécificités par pays. Dans la plupart des pays, les répondants préfèrent une formule plus généreuse et à plus forte redistribution, à l'exception de l'Irlande et de l'Italie, qui préfèrent une assurance-chômage (légèrement) moins généreuse. Par ailleurs, plusieurs pays ne sont pas particulièrement favorables à des formules prévoyant une redistribution nationale (par rapport à une modeste charge fiscale répartie uniformément). C'est le cas de la Belgique, de l'Irlande, de la Pologne, et en particulier, des Pays-Bas. Enfin, en comparaison des résultats groupés de la figure 1, certains pays sont nettement plus, ou nettement moins favorables à une redistribution nationale et entre pays. Les pays qui se montrent particulièrement enthousiastes pour cette forme de redistribution combinée sont la Pologne, l'Estonie, l'Irlande et l'Espagne.

Ceux qui y sont largement *moins* favorables sont l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Allemagne et les Pays-Bas. Il s'agit bien évidemment ici d'une séparation prévisible en termes d'économie politique de la zone euro et de statuts de débiteurs et de créditeurs nets. Le modèle correspond d'ailleurs aux résultats d'études antérieures faisant apparaître un net clivage en matière de soutien en Europe pour des systèmes européens prévoyant une redistribution entre pays.

Néanmoins, le constat à retenir est que les formules à *SEUIL ÉLEVÉ* peuvent potentiellement obtenir un soutien majoritaire dans chacun des pays sondés. Le fait que la possibilité de procéder à une redistribution entre pays renforce ou affaiblit le soutien de la population, varie d'un pays à l'autre. Dans certains pays, la redistribution à l'échelle nationale de la charge fiscale éventuelle (le cas échéant) est une condition nécessaire pour obtenir une approbation suffisante (France et Finlande).<sup>5</sup> L'impact de la distribution *nationale* d'une éventuelle hausse des taxes est bien évidemment un élément à prendre en compte au niveau de la prise de décisions à l'échelle nationale, et non au sein du Conseil.

Évidemment, il faut interpréter ces chiffres avec une certaine précaution. Même si nous utilisons l'expression « vote présumé », on

5. Le cas de la France est illustré dans la figure 2 : afin d'obtenir une majorité en France, dans une hypothèse pessimiste (présentée par les colonnes rouges), il faut proposer une formule généreuse, financée par une taxation redistributive, qui ne toucherait que les riches (la formule 3 est moins généreuse que les autres formules présentée dans la figure 2; la différence entre la formule 5 et la formule 4 est que l'augmentation de la charge fiscale n'affecte que les riches dans la formule 5).

ne peut pas interpréter nos résultats comme la prédiction d'un vrai scrutin après une campagne politique. Ce sont des préférences authentiques, mais captées bien avant l'intervention des discours politiques. Lors d'une campagne politique, le cadre dans lequel les citoyens se constituent une opinion peut être radicalement différent du nôtre. La question posée à nos répondants était : que pensez-vous d'une série de propositions alternatives, formulées au niveau européen, en vue de réaliser une nouvelle initiative européenne ? En dépit du fait que nous avons clairement expliqué aux répondants qu'il s'agirait d'une nouvelle initiative européenne et d'une assistance mutuelle européenne, il est probable que les réactions se focalisaient surtout sur le contenu social des propositions et les modalités concrètes, et moins sur le fait qu'ils s'agiraient tout cas d'une nouvelle initiative européenne. Si, par exemple, la question centrale d'un débat public serait « êtes-vous pour ou contre une nouvelle initiative de l'Union européenne », avec une campagne virulente de la part de certains partis contre l'Europe, le résultat d'un scrutin réel pourrait être différent. La conclusion centrale n'est donc pas que le soutien public pour des initiatives sociales européennes est acquis, loin de là. La conclusion est que, dépendant de l'orientation et de l'encadrement du débat et des modalités concrètes proposées, un soutien majoritaire est possible. Le combat politique est donc, entre autres, un combat sur la façon de cadrer les questions pertinentes.

## 5. Indications pour l'élaboration de politiques

L'objectif de notre rapport n'est pas de débattre des bienfaits et dangers éventuels d'un système européen de partage des risques du chômage, ni des avantages et inconvénients de chacune des caractéristiques des formules. Notre enquête s'est concentrée sur l'impact d'un tel système et de telles caractéristiques sur l'approbation du public, avec la précaution formulée plus haut. Néanmoins, l'étude débouche sur certaines indications à l'adresse des responsables politiques :

- les citoyens sont sensibles au modèle de partage des risques : bien que cette sensibilité varie d'un pays à l'autre, les citoyens préfèrent généralement des modèles qui prévoient une aide plus généreuse, qui exigent que les pays offrent des possibilités d'éducation et de formation à leurs chômeurs, qui n'impliquent pas d'augmentation des taxes et qui requièrent des bénéficiaires d'allocations qu'ils remplissent certaines conditions minimales (par ex. accepter une offre d'emploi adéquate) ;
- les formules généreuses peuvent rassembler une majorité au sein de tous les pays sondés, même si elles impliquent une hausse d'impôt (nous n'abordons pas ici le fait que la charge fiscale doive effectivement ou non être augmentée) ; dans certains pays, la redistribution à l'échelle nationale de la charge fiscale éventuelle (le cas échéant) entre riches et pauvres est une condition nécessaire pour obtenir une approbation suffisante ;
- dans la plupart des pays, l'assentiment de la population est plus marqué si la mise en œuvre du partage de risques est décentralisée, ce qui vient renforcer l'argumentation qu'il ne faut pas essayer de construire un véritable régime d'assurance-chômage européen, mais bien un régime de réassurance, qui vienne en appui des systèmes d'allocations nationaux par le biais de transferts forfaitaires ;
- dans tous les pays, l'adhésion des répondants augmente aussitôt que le partage de risques va de pair avec des politiques d'*investissement social* qui combinent de manière efficace des mesures de formation, d'éducation et d'activation ;
- concernant le débat qui anime régulièrement les décideurs politiques – à savoir le degré de tolérance qui devrait être appliqué à la redistribution entre pays – celui-ci semble moins influencer les citoyens dans leurs choix.



## Annexe. Caractéristiques des quatre formules cohérentes sur le plan du contenu examinées dans les figures 1 et 2

	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
	SEUIL BAS	SEUIL ÉLEVÉ (+ impôt additionnel) & AUCUNE REDISTRIBUTION	SEUIL ÉLEVÉ (+ impôt additionnel) & REDISTRIBUTION NATIONALE	SEUIL ÉLEVÉ (+ impôt additionnel) & REDISTRIBUTION NATIONALE ET (possibilité de) REDISTRIBUTION ENTRE PAYS
Générosité	40% du dernier salaire	70% du dernier salaire		
Formation et Education	Les pays participants doivent éduquer et former			
Redistribution entre pays	Aucune redistribution entre pays sur le long terme			Tolérance : toute forme de redistribution entre pays est possible sur le long terme
Taxation	Aucune hausse d'impôt dans votre pays	Tout le monde paie 0,5% de plus dans votre pays	Les riches paient 1% de plus dans votre pays	
Administration	Administration nationale			
Efforts de recherche d'emploi	Les chômeurs doivent accepter tout emploi adéquat sous peine de perdre leurs indemnités			

Directeur de la publication : Sébastien Maillard ■ La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source ■ Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) ■ L'Institut Jacques Delors ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution ■ Version originale ■ © Institut Jacques Delors